Le Bois International - L'officiel du bois
Scierie, exploitation forestière - N° 40
Samedi 26 novembre 2011 - 82e année

Sommaire

Lignes express > 4
Agenda > 5
Les calendriers de la formation et des manifestations en décembre

L'événement

> Gros plans
ÉNERGIE / Fonds chaleur : l'Ademe dévoile le bilan 2009-2011 > 6
ÉTATS-UNIS / Les feuillus américains mettent le cap à l'Est > 8

La pratique professionnelle

> Entreprises
ALSACE / Nidal fête son quarantième anniversaire > 10

> Le bois dans le monde
CANADA / Bois-énergie : l'Ontario a la fibre > 13

Les affaires

> Le marché du bois
AUX VENTES PRIVÉES / La forêt privée bourguignonne vend bien ses douglas > 16
Prix et indices nationaux des sciages feuillus et résineux, du 1er au 5 octobre 2011 > 17
Prix et indices nationaux du bois-énergie, du 1er au 5 octobre 2011 > 19

Les nouveautés
Une sélection de produits récemment apparus sur le marché > 21

Le Journal des Annonces du Bois > 25
Renseignements commerciaux > 33

28 NOV. 2011
FUSAGx Gembloux
Bibliothèque

Franc-parler

Sauvé

Alors que les modifications du PTZ+* entrant dans le cadre du plan d'économies budgétaires étaient quasiment actées, notamment en ce qui concerne les nouvelles règles d'éligibilité, une partie de cet outil de développement de l'accession à la propriété a finalement été sauvée de justesse le 15 novembre à l'Assemblée nationale.

La suppression du dispositif dans le neuf en zone C et B2**, comme proposée par un amendement dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances 2012, n'a finalement pas été retenue. Un soulagement pour nombre de professionnels de la construction puisque 67% des permis de construire de maisons seraient délivrés en zone C***.

Le dispositif n'a en revanche pas été prolongé dans l'ancien, principal bénéficiaire du PTZ+. L'impact de cette décision sur l'activité du marché de la construction devrait néanmoins rester limité dans la mesure où les financements accordés aux futurs propriétaires semblaient ne bénéficier que faiblement à la réalisation de travaux.

Ce recentrage devrait permettre à l'État de réduire l'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif de 2,6 milliards à 800 millions d'euros en 2012. Une décision qui selon le ministère du Logement ne devrait pas empêcher le PTZ+ de continuer à rencontrer un certain succès, puisqu'après la signature du 300.000e prêt début novembre, la barre des 380.000 PTZ+ devrait être atteinte d'ici la fin de l'année.

**Prêt à taux zéro plus.*
*** B2 : zone moyennement tendue - C : zone faiblement tendue.*
**** Source : Union des maisons françaises.*

LBI

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 3, rue Claude Odde - BP 50523 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél. : 04.77.74.33.99 - Télécopie : 04.77.93.11.26
Abonnements : France (1 an) 107,50 € - Le numéro : 3,50 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.